# **Ordonnance de prévention : Agent de maintenance en ascenseur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Porter un système de protection anti-chute
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Veiller au bon équilibrage des charges et à leur arrimage

Protégez-vous des TMS :

* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Veiller au bon état des équipements de protection respiratoire

Protégez-vous des poussières :

* Porter systématiqment un masque de protection respiratoire de type FFP3 (empoussièrement, nettoyage)

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Respecter la procédure de l'entreprise "travailleur isolé"
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 06/05/2025